

00006

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :
L'Agence Marocaine de la Coopération Internationale (AMCI) en partenariat avec la Fondation Mohamed VI des Sciences et de la Santé (FM6SS) ont mis à la disposition du gouvernement de la République du Mali trois (03) bourses d'Excellence, au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Les établissements concernés par ce programme de bourses d'excellence sont :

- 1 – La Faculté Mohamed VI de Médecine ;
- 2 – L'Ecole Supérieure Mohamed VI d'Ingénieur en Sciences de la Santé ;
- 3 – La Faculté Mohamed VI des Sciences infirmières et Professions de la Santé.

Les filières de formation inscrites dans le programme sont :

Médecine ;
Ingénieur en Génie biomédical ;
Ingénieur en Génie digital en santé ;
Licence en Maintenance et génie biomédical ;
Licence en Informatique décisionnelle en santé digitale ;
Kinésithérapie/Physiothérapie ;
Infirmier au bloc opératoire ;
Infirmier polyvalent ;
Infirmier anesthésiste-Réanimation.

Peuvent faire acte de candidature, les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2025, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins la mention bien avec une moyenne minimale de **15/20** dans les matières de base dans les séries : TSE, TSExp, STI.

Les candidats doivent maîtriser la langue française.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant la filière et le contact téléphonique ;
- le formulaire de candidature (disponible à la DGESRS dûment rempli et mentionnant les filières choisies classées par ordre de préférence ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies des bulletins de notes de la 10^{ème}, de la 11^{ème} et de la 12^{ème} ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- trois (03) copies certifiées conformes de l'équivalence pour les baccalauréats obtenus à l'étranger ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt indéfectible et une rigueur vis-à-vis du règlement intérieur de l'UM6SS.

Ce programme de bourse d'excellence est conjointement pris en charge par l'AMCI et la FM6SS en ce qui concerne les prestations suivantes :

Prises en charges par FM6SS

- L'exonération des frais d'inscription ;
- L'exonération des frais de scolarité ;
- L'hébergement dans les résidences universitaires de la FM6SS ;
- L'exonération des frais d'hébergement universitaire ;
- la restauration universitaire, moyennant le paiement des frais y afférent. Cependant, les étudiants ont le choix d'utiliser les cuisines collectives disponibles au sein du campus universitaire.

Prises en charges par l'AMCI

- les frais de transport aérien : un billet d'avion au début de la formation et un billet d'avion de retour au pays d'origine à la fin des études ;
- l'accueil à l'aéroport de Casablanca ;
- un billet d'avion en destination de Dakhla ;
- une bourse mensuelle de 750,00 Dirhams, soit 83 dollars américains environ, pour la durée normale des études ;
- la prise en charge des frais de restauration universitaire dans le campus universitaire de l'UM6SS ;
- souscription à l'assurance maladie/décès, contractée par l'AMCI au profit des étudiants de la coopération.

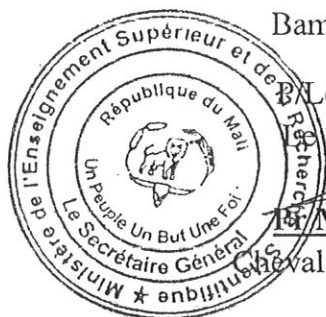
Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la **Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** au plus tard, **le lundi 22 juin 2026 à 16 heures, 00 mn.** Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

NB :

- La DGESRS propose six (06) candidats. La partie marocaine sélectionnera trois (03) dossiers parmi les six (06) proposés.
- Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures :
 - une copie du passeport ;
 - un test en ligne ;
 - trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique ;
- Aucun changement de filière n'est autorisé après la sélection du candidat.
- Les critères d'éligibilité pour les filières sont disponibles à la DGESRS.
- Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5000F) Francs CFA, non remboursables.

A diffuser en Français et en Bamanan
deux (02) fois par jour
pendant trois (03) jours.

Bamako, le 04 JUIN 2026



Le ministre P.O,
Secrétaire Général,

Moussa TANGARA

Chevalier de l'Ordre national